



République française
Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 04/03/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBI Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Cécile AUDIBERT Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Jérôme ROIG

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CAMBON

Date de la convocation : 27/02/2024

N° d'ordre : DE_2024_008 04/03/2024

Objet : Démolition de la salle Aurelle et demande de subvention

Monsieur Gérard BAUMEA, Adjoint aux travaux rappelle les réflexions en cours pour la reconstruction d'une nouvelle salle polyvalente.

La nécessité de démolir la salle Maurice Aurelle a été actée.

Un diagnostic a permis d'établir la présence d'amiante.

Deux entreprises ont été sollicitées et les devis suivants ont été établis :

Entreprise	HT	TTC
RIVASI	81 495,00 €	97 794,00 €
ARTAUD	82 000,00 €	98 400,00 €

Monsieur Gérard BAUMEA propose de retenir l'entreprise RIVASI. Il indique alors que le coût total de la démolition s'élèvera à 102 763,20 € TTC réparti comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

	Entreprise	HT	TTC
Diagnostic amiante	D pro	2 200,00 €	2 640,00 €
Dégazage cuve à fuel	SARP	615,00 €	738,00 €
Neutralisation réseau raccord ST	ENEDIS	1 326,00 €	1 591,20 €
Démolition salle M. Aurelle	RIVASI	81 495,00 €	97 794,00 €
		85 636,00 €	102 763,20 €

Il rappelle aussi que ces travaux seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité :**

- **VALIDE** la réalisation des travaux de démolition de la salle Aurelle pour un montant de 102 763,20€ TTC.
- **DEMANDE** à Madame le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour ce type de travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document pour la bonne exécution de cette délibération,

Fait à Les Granges Gontardes, le 04/03/2024



Madame Hélène MOULY,
MAIRE,

RF
PREFECTURE DE LA DRÔME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
026-212601454-20240304-DE_2024_008-DE